

# CHARTRE

## Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique

### PRÉAMBULE : VALEURS et DEFINITIONS

Par « transition » il est entendu l'ensemble des changements à adopter pour relever les défis écologiques, économiques, sociaux et culturels permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Les participants à l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique partagent les valeurs définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les dirigeants du monde en septembre 2015 lors d'un Sommet historique des Nations Unies, retranscrites au sein des Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que les valeurs suivantes :

- Respect des liens avec la nature et éveil à son respect en tant que bien commun ;
- Écocitoyenneté c'est-à-dire engagement et responsabilisation des citoyens dans leur vie quotidienne ;
- Éveil de l'esprit critique, conduisant à l'autonomie et à l'émancipation des personnes dans une approche éducative laïque, coopérative, d'écoute et de respect mutuel : éducation au choix et à la décision et non enseignement des choix.

Pour ces mêmes participants, accompagner la transition Écologique est un enjeu de société partagé :

- basé sur des actions d'éducation, de sensibilisation, d'information, de formation, de participation collective ;
- abordant les thèmes de l'environnement et du développement durable (énergies, alimentation, biodiversité, climat, déchets, consommation, eau, qualité de vie, etc...) ;
- dont la visée est le changement des comportements du citoyen ;
- utilisant des méthodes pédagogiques interactives où les individus sont acteurs de leur propre formation (apprentissage de l'initiative, expérimentation, prise de responsabilité, développement de l'esprit critique) ;
- essentiel pour la mise en œuvre des politiques publiques ;
- qui doit s'élargir aux différentes sphères d'acteurs et de décideurs concernés ;
- nécessitant un engagement concret et sincère.

### ARTICLE 1: OBJECTIFS

L'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique agit pour l'intérêt général, dans une perspective de long terme au-delà de l'intérêt particulier de chaque structure.

Dans le respect des compétences et de l'indépendance de chaque structure, il vise principalement les objectifs suivants :

1. Anticiper et échanger sur les dispositifs et politiques publiques
  - Discuter des futurs dispositifs et besoins d'actions de l'Etat et des collectivités, notamment en articulation avec les plans régionaux en cours ;
  - Échanger sur les orientations possibles.
2. Échanger et partager des projets à venir des structures opératrices
  - Discuter des futures actions des opérateurs ;
  - Échanger sur les orientations possibles et ouverture aux partenariats techniques ;
  - Co-construire des événements et projets régionaux.
3. Co-construire une stratégie régionale et un plan régional d'actions pour accompagner la transition écologique

Le constat est fait de la nécessité de disposer d'une stratégie éducative en matière d'environnement et de développement durable afin d'amplifier la prise de conscience des acteurs et de la population en Normandie. Pour cela, une définition concertée des axes prioritaires normands en termes d'accompagnement à la transition écologique est souhaitée afin d'obtenir un plan régional d'actions d'accompagnement à la transition écologique, dont chaque acteur pourra se saisir en tant que de besoin, et qui aura pour effets positifs de :

- Mettre en commun les enjeux et les transformer en actions ;
- Permettre que tous les acteurs agissent de manière concertée dans l'objectif d'amplifier ou de compléter les actions engagées ;
- Structurer et prioriser l'action au niveau régional (thèmes, cibles) ;
- Permettre l'évaluation et le suivi des actions d'accompagnement à la transition écologique au regard des enjeux ;
- Installer les actions d'accompagnement à la transition écologique dans le temps ;
- Permettre des liens avec l'Espace National de Concertation pour l'Éducation à l'Environnement et au développement Durable.

L'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique n'a pas vocation à labelliser, financer ou se substituer aux acteurs du territoire.

## ARTICLE 2 : GOUVERNANCE

L'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique regroupe l'ensemble des partenaires qui souhaitent y participer. Cet espace est dépourvu de structuration juridique. Il se réunit pour assurer la conduite des actions conformes aux objectifs définis dans l'article 1.

La Région Normandie, le GRAINE Normandie co-animent cet espace.

L'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique s'appuie sur deux instances complémentaires :

- le Comité Technique (Cotech) prépare des propositions à soumettre au Copil puis assure leur mise en œuvre opérationnelle lorsqu'elles sont validées. Il se réunit au moins 2 fois par an ;
- le Comité de Pilotage (Copil) se réunit au moins 1 fois par an et prend les décisions sur propositions du Cotech.

L'annexe 1 présente le schéma de cette gouvernance.

## ARTICLE 3 : COMPOSITION et MODALITÉS

### ARTICLE 3.1 : Composition

L'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique est composé de représentants de tous les acteurs qui accompagnent la transition écologique en Normandie et qui agissent de façon complémentaire.

Ses membres sont déterminés par :

- leur envergure régionale ou départementale (ou compétences assimilées) ;
- leur compétence légale en la matière ;
- leur représentativité d'un groupe d'acteurs ou d'un territoire ;
- leur rôle d'accompagnement des démarches de développement durable.

Sur proposition et accord des membres, l'espace peut s'étoffer d'autres structures, pourvu qu'elles partagent la présente charte.

### ARTICLE 3.2 : MODALITÉS D'ENTRÉE/SORTIE

1) Intégration d'une structure au sein de l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique

Toute structure invitée, parrainée, ou qui demande à intégrer, vient se présenter lors du Cotech suivant. Elle peut également être présentée par son éventuel parrain, ou envoyer un document de présentation de son activité qui permettra de la présenter lors du Cotech.

Les membres du Cotech valident alors la participation de la structure à l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique. En cas de désaccord entre les membres, le Copil est sollicité.

2) Sortie d'une structure de l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique  
La structure qui souhaite quitter l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique prévient le(s) animateur(s), puis participe à un temps d'échange avec les membres, lors d'un prochain Cotech, pour expliciter, si possible, son souhait de départ. Sa sortie est alors officialisée.

3) Motif et procédure d'exclusion d'un membre :

Un membre peut être exclu de l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique en cas de :

- absence répétée sans excuse : l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique avertit puis exclut si les absences se répètent à nouveau
- violence verbale ou physique
- non respect de la charte

## ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

Être membre de l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique implique d'en défendre les fondamentaux.

En participant à l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique, tout partenaire s'engage à :

- désigner 1 à 2 représentants pour participer activement, respectivement aux comités techniques et de pilotage,
- assurer une représentation de sa structure lors des différentes instances ou prévenir les animateurs en cas d'indisponibilité,
- représenter l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique si nécessaire,
- participer activement à la déclinaison de sa stratégie et de ses axes prioritaires, notamment en faisant circuler l'information dans ses réseaux et en les mobilisant,

### **Les structures invitées à l'Espace Normands de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique**

#### **Collectivités**

- Conseil Régional de Normandie
- Conseil Départemental de la Seine-Maritime
- Conseil Départemental de la Manche
- Conseil départemental du Calvados
- Conseil départemental de l'Eure
- Conseil départemental de l'Orne
- Métropole Rouen-Normandie
- CODAH
- CU Caen la Mer
- CA Lisieux Normandie
- PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- PNR Normandie Maine
- PNR des Boucles de la Seine Normande
- PNR du Perche

#### **Associations**

- ADRESS
- ARDES

- ARE Normandie
- ARPE
- Association Bio Normandie
- CARDERE
- CARIF-OREF Normandie
- CRAJEP
- CREPAN-FNE Normandie
- CTRC Normandie
- GRAINE Normandie
- GRAPE
- IRD2
- Le Marchepied
- Ligue de l'enseignement de Normandie
- Relais d'Sciences
- Réseau normand des Clubs CPN
- URCPIE Normandie

#### **Entreprises & Acteurs économiques**

- ANEA
- AQM
- CRESS Normandie
- Normandie Équitable

#### **Services de l'État & établissements publics**

- DREAL Normandie
- ARS Normandie
- Rectorat de l'Académie de Caen
- Rectorat de l'Académie de Rouen
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- CNFPT - Délégation de Normandie,
- DRAAF Normandie
- DRDJS Normandie
- Université de Caen Normandie
- Université de Rouen Normandie

**ANNEXE 1** : Schéma de la gouvernance de l'Espace Normand de Coopération pour Accompagner la Transition Écologique

